

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi Trente du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

**ETAIENT ABSENTS :** Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ESPACE MULTI-ACCUEIL DE LA  
PETITE ENFANCE  
RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE  
(EXERCICE 2014)**

**CM-2015-9S-DAJCP-104**



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°2010-790 du 09 septembre 2010 autorisant l'ouverture de l'Espace Multi Accueil de la Petite Enfance ;

Vu l'arrêté n°2011-15/PMI du 04 mai 2011 portant agrément de l'Espace Multi-Accueil de la Petite Enfance ;

Vu la délibération CM-2010-4S-SAJR-55 du 29 juillet 2010 confiant la gestion de l'Espace Multi-Accueil à l'Association Culture d'Enfances ;

Vu la convention d'accueil régulier et ponctuel passée le 28 juin 2010 entre la ville de Gosier et l'association Culture d'Enfances ;

Vu le rapport annuel d'exécution de la société Culture d'Enfances pour l'exercice 2014 ;

Vu l'avis de la commission consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant la nécessité de relancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du mode de gestion et de l'attributaire pour l'exploitation de la structure,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- Article 1 :** De prendre acte du rapport annuel d'exécution de l'association Culture d'Enfances pour l'exercice 2014.
- Article 2 :** D'approuver l'avenant de prorogation de la convention de la convention d'accueil régulier et ponctuel entre la ville de Gosier et l'Association Culture d'Enfances, dans l'attente du terme de la procédure qui désignera le nouveau prestataire.
- Article 3 :** De préciser que conformément à l'article 1411-8 du code général des collectivités territoriales le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le 03 DEC. 2015

Et publication ou notification  
le 04 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 30 novembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

-Jean-Pierre



COURRIER ARRIVÉ LE:

03 DEC. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

# AVENANT A LA CONVENTION D'ACCUEIL REGULIER ET PONCTUEL

**ENTRE**

La ville de Gosier, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 ;

Ci-après dénommée la « Commune »

**D'une part,**

**ET**

L'Association CULTURE D'ENFANCES association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en Préfecture sous le numéro 9711005317 dont le siège social est sis Z.A.C. de Crâne 97129 LE LAMENTIN, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Ghislaine AMABIT, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision d'Assemblée Générale en date du ....., Ci-après dénommée « l'Association »

**D'autre part,**

## **IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUI**

Par délibération en date du 03 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention entre l'Association CULTURE D'ENFANCES et la Ville de GOSIER pour la gestion de la structure Multi Accueil de la Petite Enfance, pour une durée de trois ans, arrivant à expiration le 31 juillet 2013.

A cette date, la convention peut être reconduite de façon expresse pour une durée identique, sauf dénonciation émanant de l'une ou l'autre des parties et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant le terme stipulé.

En conséquence,

**IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT**

**Article 1 :** La date d'échéance de la présente convention est prorogée jusqu'au 29 juin 2016.

**Article 2 :** Toutes les clauses de la convention précitée s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne sont pas contraires.

**Fait à Gosier le, 26 mars 2013**

**M. Le Maire de la  
Ville de GOSIER**

**Jean-Pierre DUPONT**



**Mme La Présidente de l'Association  
CULTURE D'ENFANCES,**

**Ghislaine AMABIT**

**ASSOCIATION CULTURE D'ENFANCES**  
Centre Petite Enfance La Passerelle  
ZAC de CRANE  
97129 LAMENTIN  
SIRET : 450 823 877 00029 - APE : 9329Z